



Présentation des différentes actions de la prévention et de la sécurité routière au titre de la période estivale 2015

SOMMAIRE

Communiqué de presse

Bilan statistique

Plan de communication du CNPAC au titre de la période estivale 2015 :

- Opération “Controle-Sensibilisation”;
- Démonstration et exposition de véhicules et de motos accidentés dans le réseau autoroutier et en villes;
- Opération de sensibilisation lors des grands départs “AID AL FITR” sur autoroutes;
- Action de communication au niveau des GRV et des ports;
- Opération de sensibilisation sur autoroutes “pneumatique, fatigue et somnolence”;
- Simulateur de conduite des véhicules poids lourds;
- L’opération “Radar pédagogique”;
- La 3ème édition de la caravane itinérante de la Sécurité Routière;
- Espaces d’éducation routière dans les colonies de vacances;
- Opération “Tente de sécurité routière”;



Communiqué de presse

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de communication intégrée, le comité national de la prévention des accidents de la circulation a organisé un voyage de presse afin de présenter les différentes actions entreprises par le comité. Ce voyage organisé le 4 et 5 août 2015 a été présidé par Monsieur Mohamed Najib Boulif, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Équipement, du Transport et de la Logistique, Chargé du Transport.

Il a été l'occasion lors de cette tournée, de présenter les différentes actions de communication et de sensibilisation qui visent à confirmer la politique de proximité adoptée par le CNPAC dans son nouveau plan de communication, ainsi que d'exhorter tous les usagers de la route à respecter les règles de la circulation et inciter à l'adoption des comportements positifs conformément aux prescriptions de la sécurité routière. Dans ce sens, il est à signaler que cette période de l'année connaît un trafic intense de la circulation qui n'est pas sans risque d'accidents. Elle se distingue par une forte mobilité de la population sur les axes routiers et autoroutiers et la concentration des vacanciers dans les villes côtières atlantiques et méditerranéennes ainsi qu'au niveau des sites montagneux. Aussi est-elle caractérisée par l'opération Transit qui coïncide avec le retour des MRE avec plus de 350.000 véhicules qui s'ajoutent au parc automobile national.

Ainsi, les actions de contrôle routier en et hors agglomération seront renforcées durant la période estivale. Dans cette optique, la Gendarmerie Royale accentuera ses actions de contrôle relatives à l'excès de vitesse et à la conduite sous influence de l'alcool dans les tronçons définis et considérés prioritaires.

La Direction Générale de la Sûreté Nationale renforcera également les actions de contrôle de l'excès de vitesse et du respect du Code de la Route en milieu urbain. De son côté, le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique intensifiera le contrôle technique relatif à l'état mécanique des autocars et de la surcharge des véhicules ainsi que le contrôle à travers les radars fixes.



Le Comité National de Prévention des Accidents de la Circulation a mobilisé également plusieurs ressources humaines et financières dans le but de réussir les actions de communication et de sensibilisation programmées durant cette période de l'année. Ces actions ciblent le plus grand nombre des usagers de la route et se résument comme suit :

- **Actions de communication Média :**

Le CNPAC a procédé à la production et la diffusion de nouveaux spots TV et Radio traitant de la conduite sous influence (alcool, drogue et médicaments interdits) et de la préparation du voyage. Il poursuivra également la diffusion des spots abordant les diverses causes des accidents de la route. Les émissions coproduites avec la SNRT et les stations radiophoniques privées accompagnent les différentes actions programmées durant l'été. Le Comité a procédé aussi à l'investissement des panneaux d'affichage interurbain à travers des affiches grand format de sensibilisation destinées aux conducteurs professionnels selon un planning s'étalant sur toute la période estivale 2015.

- **Actions de communication digitale :**

Le CNPAC poursuivra durant la période estivale l'investissement et la mise à jour de son site Internet par des données et des photos liées aux diverses actions de communication et de sensibilisation menées durant cette période. Il continuera également à exploiter ses pages sur les réseaux sociaux afin de créer une interactivité positive avec les internautes et une présence distinguée et efficace dans le monde 2.0.

• **Actions de proximité et de communication directe :**

Le plan de communication du CNPAC au titre de la période estivale 2015 comprend également une palette d'actions de communication directe qui visent à promouvoir la proximité et la communication face to face avec les cibles visées des usagers de la route.

Il s'agit en effet des actions suivantes :

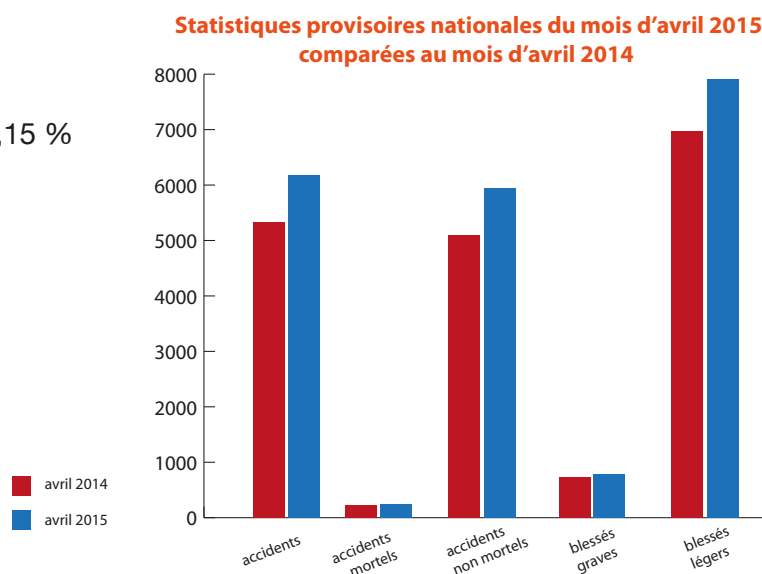
- L'opération « Contrôle - Sensibilisation » organisée en collaboration avec la Direction Générale de la Sûreté Nationale ;
- L'action de communication directe à travers la démonstration des véhicules et motos accidentés dans le réseau autoroutier et des lieux précis en villes ;
- L'opération de sensibilisation « Autoroutes » sur les thématiques : vitesse, pneumatique et somnolence ;
- L'opération et Grands Départs « El Aid » ;
- Simulateur de conduite des véhicules poids lourds ;
- L'action de communication directe via l'aménagement des stands de sensibilisation dans les Gares Routières de Voyageurs (GRV) et les Ports ;
- La troisième édition de la caravane itinérante de la sécurité routière 2015 ;
- L'action « Tente de la sécurité routière » organisée en partenariat et en collaboration avec les composantes de la société civile ;
- Les espaces d'éducation routière au sein des colonies de vacances ;
- L'opération radar pédagogique.

Bilan statistique



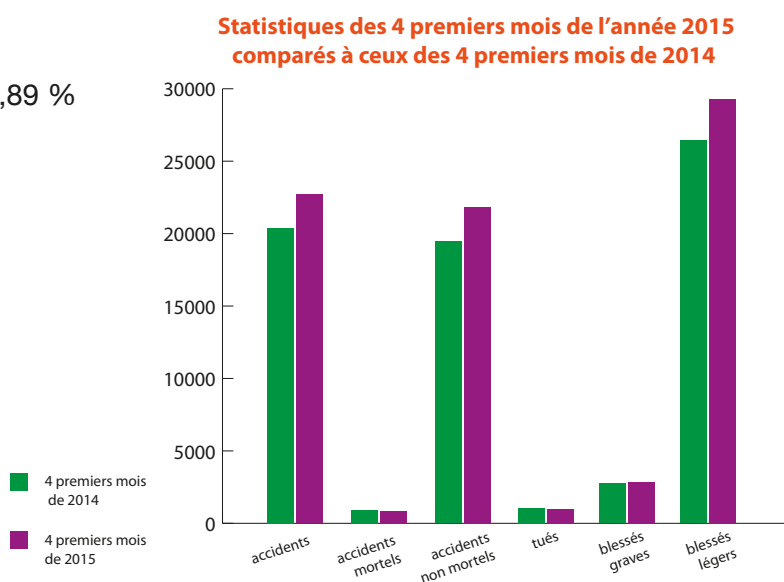
Les statistiques provisoires nationales du mois d'avril 2015 comparées à ceux du mois d'Avril 2014 :

- 6.185** accidents, soit : +13,84 %
- 240** accidents mortels, soit : +6,67 %
- 5.945** accidents non mortels, soit : +14,15 %
- 312** tués, soit : +15,13 %
- 784** blessés graves, soit : +7,84 %
- 7.914** blessés légers, soit : +11,95 %



Les statistiques des 4 premiers mois de l'année 2015 comparées à ceux des 4 premiers mois de 2014 :

- 22.706** accidents, soit : +10,12 %
- 868** accidents mortels, soit : -6,16 %
- 21.838** accidents non mortels, soit : +10,89 %
- 1.003** tués, soit : -5,29 %
- 2.870** blessés graves, soit : +3,99 %
- 29.281** blessés légers, soit : +9,77 %



Plan de communication du CNPAC au titre de la période estivale 2015



Contexte général du plan de communication

- Le programme d'action du Comité National de Prévention des Accidents de la Circulation tel qu'approuvé par les instances décisionnaires ;
- La hausse remarquable des accidents de la circulation au Maroc en avril 2015 ;
- Les défis soulevés par la sécurité routière au Maroc ;
- L'analyse des indicateurs qui fait ressortir que le nombre d'accidents de la circulation est plus important en agglomération ;
- Les mesures prises par le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et par tous les partenaires

Les actions de communication directe



**Opération
« Contrôle – Sensibilisation »**



**Démonstration et exposition de
véhicules et de motos
accidentés dans le réseau
autoroutier et en villes**



**Opération de sensibilisation sur
autoroutes “ pneumatique,
fatigue et somnolence ”**



**Opération de sensibilisation
lors des grands départs
“AID AL FITR” sur autoroutes**



**Action de communication au
niveau des GRV et des ports**



**L'opération
“ Radar pédagogique ”**



**Simulateur de conduite des
véhicules poids lourds**

Opération "Contrôle - Sensibilisation"

Consistance :

Il s'agit d'une action de communication directe menée conjointement avec les corps de contrôle. Elle consiste à sensibiliser les contrevenants aux règles de la circulation dans des lieux/sites distincts de chaque ville. Dans chaque site ciblé, un dalot sera installé et servira de repère de cette action de sensibilisation.

Intervenants :

La Direction Générale de la Sureté Nationale.

Animation des stands :

Chaque stand sera animé par deux animateurs du CNPAC avec la présence d'un agent de contrôle. Les animateurs seront formés à l'avance par le Comité sur les techniques de sensibilisation autour des principales thématiques de la prévention et sécurité routières.

Période :

Du 1^{er} au 10 août 2015

Villes ciblées :

Cette action sera organisée simultanément dans 17 villes (17 stands) à savoir : Rabat - Mohammedia - Casablanca - El Jadida - Safi - Agadir - Kénitra - Martil - Assilah - Tanger - Larache - Oujda - Fès - Meknès - Settat et Marrakech.



Démonstration et exposition de véhicules et de motos accidentés dans le réseau autoroutier et en ville

Consistance :

Il s'agit de démontrer des véhicules accidentés dont l'épave montre que le choc était très violent voire mortel afin d'interpeller la conscience des usagers de la route et les inciter à réfléchir sur le comportement à adopter avant de continuer leur chemin de parcours.

Période :

65 jours étalés sur 3 mois (Juillet – Août – Septembre).

Lieux d'exposition :

Pour le réseau autoroutier sur 11 itinéraires:

- **1^{er} / 2^{ème} itinéraires** : Rabat, Casablanca, Rocade de Casablanca et El Jadida ;
- **3^{ème} / 4^{ème} itinéraires** : Casablanca, Berrechid, Settat, Marrakech, Chichaoua et Agadir;
- **5^{ème} / 6^{ème} itinéraires** : Oujda, Guercif, Taza, Fès, Meknès, Khemisset, Sidi Allal Al Bahraoui et Rabat ;
- **7^{ème} / 8^{ème} itinéraires** : Rabat, Kenitra, Larache, Assilah, Tanger et Melloussa ;
- **9^{ème} itinéraires** : Rabat, Kenitra, Larache, Assilah, Tanger et Melloussa ;
- **10^{ème} itinéraires** : Melloussa , Tanger, Assilah, Larache, Kenitra, Rabat;
- **11^{ème} itinéraires** : Khouribga, Fkih Ben Salah, Beni Mellal;

Pour les lieux précis en villes : 16 villes à raison de 4 jours par ville réparties comme suit :

- **Unité 1** : Rabat - Mohammedia - Casablanca - El Jadida - Essaouira - Safi - Marrakech - Agadir ;
- **Unité 2** : Kénitra - Larache - Tanger - Assilah - Martil - Ouad Laou - El Houceima - Nador - Saïdia.



Opération de sensibilisation sur les pneumatiques la somnolence et la fatigue sur autoroute

Consistance :

Cette action consiste à sensibiliser les usagers d'autoroutes sur les dangers liés à l'usage de ce type de réseau routier, notamment l'éclatement de pneus lié essentiellement à leur sous gonflage et à leur état, la somnolence, la fatigue, le non port de la ceinture de sécurité et l'excès de vitesse.

Période de l'opération :

L'action de sensibilisation sur autoroutes s'étalera sur deux périodes de sept jours chacune durant les mois de Juillet et Août 2015.

Axes autoroutiers :

1^{er} itinéraire : Rabat –Casablanca, Casablanca–El Jadida, El Jadida – Casablanca, Casablanca – Rabat ;

2^{ème} itinéraire : Casablanca – Berrechid, Settat – Marrakech, Marrakech – Agadir, Agadir – Marrakech, Marrakech – Settat, Berrechid – Casablanca ;

3^{ème} itinéraire : Rabat – Meknès, Fès – Oujda, Oujda – Fès, Meknès – Rabat ;

4^{ème} itinéraire : Kénitra – Tanger, Tanger – Kénitra.

Activités programmées :

- Communication directe dans les aires de repos ;
- Distribution des documents PRINT ;
- Accompagnement de l'action de sensibilisation et de communication relative à
- l'exposition de véhicules accidentés dans le réseau autoroutier.



Opération de sensibilisation lors des grands départs (AID AL FITR) sur autoroutes

Cadre général :

Certaines périodes de l'année sont synonymes d'une forte mobilité de la population ce qui génère un trafic intense et un haut risque d'accident sur le réseau autoroutier. Afin d'anticiper ce risque, le CNPAC envisage d'assurer une forte présence en terme de communication et de sensibilisation des usagers de la route durant ces périodes.

Objectifs :

- Inciter les conducteurs des moyens de transport public de voyageurs à respecter les règles de la circulation et à adopter les bonnes conduites de la sécurité routière ;
- Sensibiliser les voyageurs sur leurs droits et obligations pendant leur voyage et les inciter à réserver leurs billets d'avance afin d'éviter la congestion ;
- Sensibiliser les employeurs et les conducteurs des moyens de transport public aux dangers des accidents de la circulation.

Lieux :

Cette action sera organisée aux niveaux des aires de repos et /ou à l'entrée des autoroutes.

Périodes :

Aid Al Fitr : Deux jours avant et deux jours après ;

Nature des activités programmées :

- Organisation d'une action de communication directe au niveau du réseau autoroutier dans le but de sensibiliser les différents usagers des autoroutes, conducteurs et voyageurs, aux principes de la prévention et de la sécurité routières ;
- Distribution des documents PRINT de sensibilisation contenant des conseils pratiques et des informations importantes en matière de prévention et de sécurité routières.

Opération de sensibilisation au niveau des GRV et des ports

Cadre général :

A l'occasion des vacances d'été, les différentes gares routières ainsi que les ports du Royaume connaissent une demande accrue des moyens de transport public de voyageurs liée aux multiples déplacements des familles d'une ville à une autre ou d'un pays à un autre.

Objectifs :

- Sensibiliser sur des mesures préventives que les conducteurs et voyageurs doivent respecter pour que la période des vacances se déroule dans les meilleures conditions ;
- Exhorter les conducteurs à respecter les dispositions du Code de la Route ;
- Communiquer avec la cible des voyageurs via les lignes maritimes sur les différentes thématiques liées à la prévention et à la sécurité routières.

Lieux :

Gare Routières : Rabat (El Kamra), Casablanca (Ouled Ziane), El Jadida, Marrakech, Inezgane, Kénitra, Tanger, Meknès, Fès, Oujda, Errachidia, Ouarzazate et Beni Mellal.

Ports :

Casablanca, Tanger Ville, Tanger MED, Agadir et Nador.

Périodes :

GRV: Aid Al Fitr (Deux jours avant et deux jours après) ;

Ports: 25 jours (en trois phases) durant la période Juillet, Août et Septembre 2015

Actions programmées :

- Communication directe pour transmettre des messages de sensibilisation ;
- Distribution des PRINT véhiculant des conseils pour un voyage sécurisé ;
- Affichage d'un ensemble de supports communicationnels, tel que des affiches traitant des droits et des obligations des voyageurs.

Le radar pédagogique

Consistance :

Le projet « Radar pédagogique » a pour objectif l'installation de vingt-cinq (25) appareils radars pédagogiques dans 12 villes du Royaume. Ces appareils permettront d'informer les conducteurs de leur vitesse sans les sanctionner, afin de les pousser à ajuster leur comportement, respecter les réglementations en termes de vitesses et favoriser ainsi la sécurité routière.

Lieux d'implantation des radars :

Ville	Nombre de Radars
Rabat-Salé-Témara	4
Casablanca	4
Marrakech	3
Agadir	2
Tanger	2
Oujda	2
Fès	2
Meknès	2
Laayoune	1
Safi	1
Essaouira	1
El Jadida	1



Caractéristiques techniques

Les unités radars se constituent d'un radar Doppler intégré à afficheurs LED et d'un panneau d'affichage de messages avec texte variable prédéfini.

Ces radars fournissent des mesures précises de la vitesse des véhicules puisque l'erreur de mesure est inférieure à 3% et la plage de vitesse mesurable est comprise entre 5 et 150 Km/h.

L'équipement mesure la vitesse des véhicules sur une distance suffisamment longue. La distance de détection est d'au moins 100 mètres à partir du point de mesure.

Simulateur de conduite des véhicules poids lourds

Le Comité National de Prévention des Accidents de la Circulation a inscrit dans son programme d'action de 2011 l'acquisition de deux simulateurs de conduite des véhicules poids lourds en vue d'améliorer la qualité de la formation des conducteurs professionnels. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de partenariat entre le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique, le CNPAC et l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail pour équiper l'Institut Supérieur de Technologie Appliquée (ISTA) basé à Tanger et l'Institut Spécialisé dans les Métiers de Transport Routier (ISMTR) à Agadir.

Chaque simulateur est composé d'un poste conducteur cabine, une base mobile reproduisant les mouvements de la cabine lors des phases de roulage, Un système visuel (système de projection) comprenant un système de projection/restitution sur écran cylindrique 180 ° pour la vision frontale et un système de visualisation sur écran LCD pour la vision dans les rétroviseurs, un poste instructeur et un logiciel.



Education routière et relation avec les milieux professionnels et les ONG



**3^{ème} édition de la
Caravane Itinérante de la
Sécurité Routière**



**Espaces d'éducation
routière dans les colonies
de vacances**



**Opération
“ Tentes de la sécurité routière”**

3^{ème} édition de la Caravane Itinérante de Sécurité Routière

Consistance :

La caravane demeure un événement mobilisateur, fédérateur et interactif de sensibilisation et d'éducation à la sécurité routière selon un concept novateur. Dans chaque ville / étape, les activités de la caravane seront regroupées dans un espace appelé « village JIL ESSALAMA » d'une superficie d'environ 2000 m².

Objectifs :

- Promouvoir la culture et les valeurs de prévention et de sécurité routières ;
- Impliquer les citoyens, les autorités locales, les élus et les composantes de la société civile de manière dynamique et directe dans le domaine de la lutte contre l'insécurité routière ;
- Développer la dimension locale et de proximité relative aux actions d'information, de sensibilisation et d'éducation routière.

Itinéraires de la caravane :

Itinéraire n°1: Rabat, Benslimane, Mohammedia, Casablanca, Sidi Bennour, Safi et Essaouira ;

Itinéraire n° 2 : Sidi Kacem, Sidi Slimane, Kénitra, Larache, Tanger, Chefchaouen et Fès ;

Itinéraire n° 3 : Taza, Guercif, Oujda, Berkane, Nador, El Hoceima et Martil ;

Itinéraire n° 4 : Taroudant, Agadir, Tiznit, Guelmim, Tan Tan ,Laayoune et Dakhla ;

Itinéraire n° 5 : Settat, Khouribga, El Fquih Bensaleh, Beni Mellal, Azilal, Kelaât Seraghna et Marrakech;

Itinéraire n° 6 : Meknès, Azrou, Khenifra, Midelt, Errachidia, Ouarzazate et Zagora.

Période de l'opération :

L'opération est programmée sur deux période: du 20 Juillet au 23 août 2015 et du 07 au 20 Septembre (La période consacrée pour chaque ville/étape est de sept jours).

Activités programmées :

Ateliers, Kermesse, activités de l'estrade, radio de la caravane, carnaval et standinstitutionnel pour adultes.



Espaces d'éducation routière dans les colonies de vacances

Cadre général :

Il s'agit de poursuivre l'exploitation des espaces dédiés à l'éducation routière dans le cadre des colonies de vacances organisées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. L'animation de ces espaces sera confiée à des jeunes relevant de la société civile ainsi qu'aux lauréats de l'Institut de Formation des Cadres, recrutés et formés à cet effet.

Activités programmées :

L'action portera sur plusieurs volets, à savoir :

- Atelier théorique sur les règles de la circulation ;
- Atelier pratique pour inculquer aux enfants les principes de la bonne conduite ;
- Atelier audiovisuel traitant les notions et les principes de l'utilisation de l'environnement routier;
- Atelier dessin pour améliorer le sens créatif chez l'enfant tout en le sensibilisant.

Objectifs :

- Initier les enfants aux règles de la circulation et les sensibiliser aux dangers des accidents de la circulation ;
- Encourager les activités d'éducation routière menées par les associations éducatives.

Cibles :

Enfants participant aux programmes de colonies de vacances.

Partenaires :

- Le Comité National de Prévention des Accidents de la Circulation ;
- Le Ministère de la Jeunesse et des Sports ;
- Les composantes de la société civile.

Période :

Juillet et Août 2015.



Opération « Tentes de la sécurité routière »

Consistance :

L'action « Tente de la sécurité routière » est une action de communication directe basée sur un ensemble d'activités de sensibilisation exhortant à respecter les règles de la sécurité dans l'espace routier. Elle se distingue par la collaboration des composantes de la société civile qui encadreront lesdites activités après avoir bénéficié d'un soutien financier attribué par le CNPAC et ce, dans le cadre d'un appel d'offres retraçant les critères et les conditions que l'association s'engage à respecter.

Objectifs :

- Accompagner le trafic intense que connaît la période estivale par le renforcement des canaux de communication avec les usagers de la route ;
- Mettre en œuvre le rôle primordial des associations œuvrant dans les domaines culturels, éducatifs et de sensibilisation aux risques des accidents de la circulation;
- Encadrer et formaliser l'action sociale dans le but de réaliser des actions communes réussies et des programmes d'action ambitieux dans le domaine de la lutte contre l'insécurité routière.

Période :

Cette opération s'étalera tout au long de la période allant du 20 juillet au 16 août 2015.

Lieux :

Cette action couvrira un ensemble d'axes reliant les routes nationales à travers une bonne présence dans les entrées et les sorties d'un ensemble de villes du Royaume, avec une moyenne de 40 tentes de sécurité routière.

Intervenants :

La Gendarmerie Royale, la Direction Nationale de la Sûreté Nationale, le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et le Comité National de Prévention des Accidents de la Circulation.



gp